

COVID-19



UN CAMP DE JOUR DIFFÉRENT, MAIS TOUT AUSSI AMUSANT !

L'objectif des camps de jour AES est de générer des souvenirs positifs pour l'été 2020 auprès des jeunes, tout en s'assurant de respecter les mesures sanitaires exigées par la Direction de la santé publique. Les animateurs sont reconnus pour leur créativité. Soyez donc assurés que les mots d'ordre seront : **sécurité** et **plaisir** !

Ce document présente un portrait global des mesures prises par AES concernant l'application des normes et recommandations émises par la Direction de la santé publique. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-678-6290.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Nous sommes conscients que la situation actuelle en est une hors de l'ordinaire. Toutefois, nous demandons à tous d'adopter une attitude courtoise et facilitante envers les membres du personnel sur place. Les irritants et insatisfactions devront être adressés directement à l'administration, par téléphone.

Aucun comportement violent ou agressif ne sera toléré.

Aucun parent ne sera admis à l'intérieur du bâtiment, sauf exception entendue et approuvée par un membre de l'administration.

Nous vous demandons de ne pas apporter d'effets personnels non nécessaires au camp.

Nous aimerions que vous fournissiez une bouteille d'eau réutilisable et de la crème solaire identifiées au nom de l'enfant, qui resteront au camp jusqu'à la fin de son séjour.

Pour ce qui est de la crème solaire, nous vous demandons de crémér votre enfant avant son arrivée au camp. Pour le reste de la journée, nous recommandons fortement que vous lui fournissiez une crème solaire en aérosol. Ainsi, il sera plus facile de s'assurer d'éviter les contacts directs entre les enfants et entre les animateurs et les enfants.

Bien que l'environnement soit au cœur de nos priorités, dans les circonstances actuelles, nous vous demandons de privilégier les articles jetables, limitant ainsi le matériel entrant et sortant du camp de jour, dans la mesure du possible.

ACCUEIL ET DÉPART

Dans les circonstances actuelles, la table d'accueil sera installée sous une tente à l'extérieur du camp pour la gestion de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Lors de votre première journée, veuillez prévoir un temps supplémentaire pour la vérification et la signature des informations de la fiche santé de votre enfant ainsi que du code de vie.

Accueil :

Veillez vous présenter à la tente qui sera installée à la porte d'entrée du camp, à l'extérieur, afin qu'un membre du personnel puisse accueillir votre enfant et noter son arrivée. Aucun parent ne sera autorisé à signer les feuilles de présence cette année. Vous aurez uniquement à signer la fiche santé de votre enfant ainsi que les autorisations parentales subséquentes lors de la première journée.

Chaque matin, vous serez questionné quant à l'état de santé de votre enfant et des membres de la famille immédiate. L'enfant sera amené à se laver les mains et sera ensuite accompagné à l'intérieur pour débiter la journée.

Une fois à l'intérieur, l'enfant se dirigera vers le local attribué à son groupe d'âge afin d'y déposer ses effets personnels.

Départ :

Dès 15h30, une aire d'attente sera disposée à l'extérieur et plusieurs membres du personnel sur place veilleront au bon déroulement et à l'application des mesures. **Nous demandons à ce qu'un seul membre de la famille soit présent pour venir chercher l'enfant.**

Une pièce d'identité avec photo vous sera demandée. Une fois votre identité vérifiée, vous serez dirigé dans une zone précise afin d'attendre votre enfant. Aucun parent ne sera autorisé à signer les feuilles de présence cette année. Ce sera l'un des membres du personnel de la table d'accueil qui s'en chargera.

L'enfant devra récupérer tous ses effets personnels et quitter avec son parent rapidement.

JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

Un concierge ou un membre du personnel s'assurera de laver et de désinfecter les surfaces et le matériel.

	ENFANTS / PARENTS	MEMBRES DU PERSONNEL
Accueil	Veillez vous référer à la section <i>Accueil</i> à la page 2.	<p>Lorsque l'animateur arrive, il se lave les mains.</p> <p>Il se dirige vers son local afin de déposer ses effets personnels et afin de signer le formulaire d'état de santé.</p> <p>Il s'assure d'avoir tout le matériel nécessaire pour sa journée. Au besoin, il communique avec le responsable pour lui mentionner le matériel manquant.</p> <p>Ensuite, il se lave les mains à nouveau et reste dans son local afin d'attendre l'arrivée des enfants de son groupe.</p>
	ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL	
Service de garde, s'il y a lieu	Aucun déplacement n'est nécessaire pour le service de garde puisque celui-ci se déroule dans le local assigné à chacun des groupes d'âge. Le matériel de service de garde est disposé dans chacun des locaux. Certains camps ont la possibilité de faire leur service de garde à l'extérieur.	

	ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL	
Avant-midi	<p>À 9h00, chaque groupe fait individuellement un mini-rassemblement. Il est possible de réunir quelques groupes à l'extérieur s'il fait beau, en s'assurant de respecter la distanciation sociale.</p> <p>Les enfants et les animateurs vont jouer à l'extérieur le plus souvent possible et restent dans les locaux qui leur sont attitrés. Ils peuvent se rendre au gymnase, s'il y a lieu, selon l'horaire établi et selon les activités organisées.</p> <p>À 9h45, les enfants et les animateurs vont se laver les mains avant de prendre la collation. Ils peuvent ensuite manger la collation et retourner se laver les mains lorsqu'ils ont terminé. La période de collation peut se prendre à l'extérieur, selon la température et l'horaire préétabli.</p> <p>Les activités de l'avant-midi se déroulent selon l'horaire prévu.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque collation ou repas. • La distanciation sociale doit être respectée entre les enfants, entre l'enfant et l'animateur et entre les animateurs. • Le matériel utilisé doit être placé dans le bac de désinfection avant d'être utilisé à nouveau. 	
	ENFANTS	MEMBRES DU PERSONNEL
Dîner	<p>Les enfants vont se laver les mains. Ils prennent leur boîte à lunch et s'assoient à leur place respective.</p> <p>Les repas chauds sont interdits puisqu'il n'y a aucun micro-ondes cet été.</p> <p>Les enfants commencent à manger une fois les surfaces désinfectées.</p> <p>Les groupes peuvent dîner à l'extérieur si la température le permet et selon l'horaire établi.</p>	<p>L'animateur de chaque groupe invite les enfants à se laver les mains et se lave aussi les mains.</p> <p>Il désinfecte les surfaces.</p> <p>Lorsque le groupe a terminé de manger, l'animateur invite les enfants à déposer leur boîte à lunch, à jeter leurs déchets et à se laver les mains par la suite.</p> <p>Il désinfecte les surfaces, au besoin, et se lave les mains à nouveau.</p>

	ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL	
Après-midi	<p>Le déroulement de l'après-midi reste le même que celui de l'avant-midi. Si nous avons accès à une piscine durant l'été, il sera important de respecter l'horaire de piscine établi. Pour le changement de vêtements, les animateurs doivent s'assurer que les enfants se changent dans la toilette individuellement et doivent s'assurer qu'aucun effet personnel ne soit oublié au sol.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque collation ou repas. • La distanciation sociale doit être respectée entre les enfants, entre l'enfant et l'animateur et entre les animateurs. • Le matériel utilisé doit être placé dans le bac de désinfection avant d'être utilisé à nouveau. 	
	ENFANTS / PARENTS	MEMBRES DU PERSONNEL
Départ	<p>Veuillez vous référer à la section <i>Départ</i> à la page 2.</p>	<p>Les animateurs ayant utilisé du matériel à partager doivent désinfecter le tout avant de quitter (ballons, cônes, tables, etc.).</p> <p>Chaque jour, avant de quitter, les membres du personnel s'assurent d'avoir le matériel adéquat en quantité suffisante pour répondre aux exigences de la Direction de la santé publique (exemple : gants, masques, visières, blouses...)</p> <p>Le dernier animateur qui quitte le camp se doit de désinfecter la table d'accueil.</p>

	ENFANTS ET MEMBRES DU PERSONNEL
Service de garde, s'il y a lieu	Aucun déplacement n'est nécessaire pour le service de garde puisque celui-ci se déroule dans le local assigné à chacun des groupes d'âge. Le matériel de service de garde est disposé dans chacun des locaux. Certains camps ont la possibilité de faire leur service de garde à l'extérieur.

LE SERGENT ARRUDA (AGENT DE PRÉVENTION)

Un membre du personnel incarnera le rôle du Sergent Arruda. Il aura pour mission de faire respecter les mesures préventives et les règles sanitaires au sein du camp de jour. Il pourra donner des défis aux groupes et donner des conséquences sous forme de jeu lorsque les règles ne seront pas respectées. Il devra aussi nettoyer les surfaces au passage.

Rôles de l'agent de prévention :

- S'assurer, chaque semaine, de rappeler aux enfants les mesures d'hygiène à respecter;
- Expliquer son rôle aux enfants;
- Répondre aux questions des enfants sur les mesures d'hygiène;
- S'assurer du respect des mesures d'hygiène sanitaires en circulant dans le camp et en faisant des visites surprises;
- Féliciter les groupes qui respectent les mesures d'hygiène lorsqu'il les visite en leur attribuant, par exemple, des POINTS-FÉLICITATIONS;
- Remettre un CONSTAT D'INFRACTION aux groupes qui ne respectent pas les mesures d'hygiène lors de ses visites. Chaque constat sera relié à un défi que le groupe devra réaliser avant la fin de la semaine;
- Faire un compte-rendu aux responsables des POINTS-FÉLICITATION et des CONSTATS D'INFRACTION donnés;
- Aider à la désinfection du matériel des locaux sur l'heure du dîner et/ou en fin de journée.

MESURES PRÉVENTIVES

Dans le but de respecter la distanciation sociale et de soutenir les animateurs dans les activités du camp, nous nous sommes assurés de créer de nouvelles activités divertissantes et d'organiser une nouvelle structure générale qui convient le mieux possible au contexte de la COVID-19.

Fiche santé

Les parents devront OBLIGATOIREMENT signer la fiche santé de l'enfant ainsi que les autorisations parentales subséquentes dès la première journée de l'enfant au camp de jour. Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en place.

Déplacements

Les déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur seront supervisés et encadrés de façon à ce qu'un roulement en alternance soit effectué, évitant ainsi que les groupes se retrouvent au même endroit, au même moment. Des flèches au sol serviront de repères visuels afin de faciliter le tout.

Aucun espace fermé ne sera partagé entre les groupes dans une même journée (ex. : gymnase) afin de réduire les risques de propagation. Ainsi, un horaire hebdomadaire sera préétabli afin de permettre à tous les groupes de profiter des différents espaces mis à notre disposition.

La distanciation sociale sera respectée en tout temps lors des déplacements, dans la mesure du possible.

Rapports d'incidents/accidents

Dans le cas où les animateurs auraient à prodiguer les premiers soins à un enfant (glace, pansements, etc.), ceux-ci devront obligatoirement porter un masque et des gants afin d'éviter les risques de contamination puisque la distanciation sociale ne pourra être respectée. Les parents seront informés du rapport d'accident en fin de journée.

Gestion du matériel et équipement

Chaque enfant se verra attribuer du matériel qu'il pourra utiliser pour les activités. À l'heure actuelle, les enfants ne pourront partager du matériel qu'en petits groupes seulement. Le matériel et les équipements seront désinfectés régulièrement.

Le matériel et les équipements ne seront pas partagés entre les groupes sans avoir, au préalable, fait l'objet d'une désinfection complète ou été entreposés pendant un minimum de 72 heures.

Chaque camp sera muni de bacs et/ou de zones pour y déposer le matériel utilisé qui nécessitera une désinfection.

Gestion sociale et environnementale

En tout temps et dans la mesure du possible, la distanciation sociale sera appliquée.

Chaque groupe d'âge aura un local fixe pour la durée de la période estivale. Les effets personnels de l'enfant seront déposés sur son bureau. De plus, chaque groupe aura une toilette et un lavabo assignés. Les enfants devront respecter la couleur ou le numéro de leur groupe.

L'ensemble de nos jeux et activités ont été repensés afin qu'ils respectent les normes ainsi qu'une distance sécuritaire.

Les aires communes et les gros rassemblements seront évités.

Lors des activités de groupe, des cerceaux ou encore des bandes collantes pourront être mis au sol afin de bien délimiter l'espace permis pour chaque enfant.

Formation et encadrement du personnel

Tous les animateurs et responsables reçoivent une formation complète, spécifique et obligatoire en animation et en premiers soins. Ces formations ont été adaptées cette année en fonction de la pandémie de la COVID-19. Les employés ont donc été sensibilisés et informés sur les nouvelles mesures prévues par la Direction de la santé publique, incluant l'utilisation du matériel de protection individuelle. Tous les employés sont donc outillés afin d'offrir une gestion, une animation et un service adapté à l'application des mesures.

Tous les responsables et les animateurs sont tenus d'appliquer et de respecter l'ensemble des normes. Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires pourraient s'appliquer.

À noter que nous avons mis en place les directives et les mesures émises par la Direction de la santé publique.

Équipements et zone tampon

Port du masque

Les enfants ne sont pas dans l'obligation de porter un masque. Toutefois, si vous désirez que votre enfant en porte un, veuillez lui fournir.

Matériel de protection individuelle

Des trousse de matériel de protection individuelle (masque, visière, gants, etc.) seront mises à la disposition des animateurs, au besoin.

Zone tampon

Chaque camp aura une zone tampon qui servira à l'isolement des enfants ou du personnel qui présenteront des symptômes de la COVID-19, en attendant que les parents viennent les chercher.

Lavage de mains

Comme le lavage de mains est primordial dans la lutte de la COVID-19, cette mesure sera au cœur des opérations du camp de jour. Les animateurs veilleront à ce que les enfants se lavent les mains ou appliquent une solution désinfectante très régulièrement et à tous moments jugés opportuns (par exemple : à l'arrivée, avant et après une collation ou un repas, après un jeu avec d'autres enfants, après avoir manipulé du matériel, après avoir toussé ou éternué, après s'être mouché, après avoir été à la toilette, après un changement de lieu, avant de quitter le camp, etc.). Bien évidemment, il en va de même pour tous les membres du personnel.

Symptômes de la COVID-19 et cas déclaré

Il sera interdit pour tout individu présentant un des symptômes suivants de se présenter au camp :

- Toux
- Fièvre
- Difficultés respiratoires
- Perte subite de l'odorat et du goût, sans congestion nasale

Dans l'éventualité où un enfant ou un membre du personnel présenterait des symptômes de la COVID-19 pendant la journée, il sera immédiatement placé en isolement préventif dans une zone tampon jusqu'à ce que ses parents viennent le chercher. Les animateurs qui seront en contact avec l'enfant durant l'isolement seront dans l'obligation de porter un équipement de sécurité complet comprenant :

- Masque
- Blouse médicale
- Visière
- Gants

Ce sera à la Direction de la santé publique de se prononcer sur la suite des choses dans chacun des cas. Bien évidemment, le personnel qui aurait pu être en contact avec cet enfant ainsi que le reste du groupe devront immédiatement se laver les mains et signaler l'exposition au responsable afin qu'un suivi soit fait.

Politique d'exclusion et de réintégration

Suivant les recommandations et directions émises par la Direction de la santé publique, nous sommes dans l'obligation de retirer tout enfant ou membre du personnel qui présente l'un des symptômes liés à la COVID-19.

La personne qui présente des symptômes devra être retirée durant une période de 14 jours ou présenter les résultats d'un test négatif avant de pouvoir réintégrer le camp.

Pour toutes questions à ce sujet, veuillez vous référer aux normes imposées par la CNESST.

Que dois-je faire si mon enfant a une condition de santé vulnérable ?

Il est primordial d'avertir le ou la responsable du camp de votre enfant afin que des mesures additionnelles soient prises et que l'équipe de travail soit sensibilisée à la situation.

Que dois-je faire si je suis un parent qui présente une condition de santé vulnérable ?

Aucun parent ne peut entrer dans le camp cet été, cela limite donc les contacts que vous pourriez avoir avec des gens ou des objets. Nous vous conseillons tout de même de désinfecter et/ou de laver les effets personnels de votre enfant dès son arrivée à la maison et de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer votre sécurité.

Si je constate que mon enfant a des symptômes de la COVID-19 le matin, que dois-je faire ?

Il est primordial de ne pas l'envoyer au camp. De plus, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous le plus rapidement possible en appelant au 450-678-6290 pour nous aviser afin que nous prenions les mesures nécessaires pour effectuer un suivi et s'assurer de la sécurité de tous. Finalement, vous devez prévoir un test de dépistage dans les prochains jours. Votre enfant ne pourra réintégrer le camp que suite au résultat négatif de dépistage du test de la COVID-19 ou suite à une période d'isolement de 14 jours.

Si un membre du ménage où l'enfant habite (ou une personne ayant des contacts fréquents avec l'enfant) présente des symptômes de la COVID-19, mais que mon enfant n'en présente aucun, ce dernier peut-il se présenter au camp ?

Non. L'enfant ne peut pas se présenter au camp si une personne dans son entourage immédiat présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu un diagnostic positif. L'enfant pourra revenir au camp lorsque la Direction de la santé publique affirmera que c'est possible (c'est-à-dire, à la suite d'un test négatif ou à la fin de la période de 14 jours d'isolement). Si la personne présentant des symptômes ou un résultat positif à la COVID-19 n'est pas dans l'entourage immédiat de l'enfant, nous vous demandons de vous informer auprès de la Direction de la santé publique directement afin de connaître les directives à suivre et d'ensuite les appliquer, le cas échéant.

Si mon enfant ne peut se présenter au camp à cause de la COVID-19, serons-nous remboursés?

Nous vous invitons à communiquer avec nous au 450-678-6290 si une telle situation se produit. Nous traiterons chaque cas de façon individuelle.

S'il y a un cas de COVID-19 dans le camp, que se passe-t-il ?

La Direction de la santé publique sera contactée et nous suivrons les recommandations quant aux démarches à suivre.

Est-ce qu'il y a des tests de dépistage pour la COVID-19 accessibles dans les camps ?

Non. Toutefois, certains centres de dépistage sont aménagés à différents endroits dans votre ville ou dans les villes avoisinantes. Veuillez vous informer auprès de votre ville ou municipalité pour connaître les lieux précis.

Mon enfant doit-il apporter une solution désinfectante (ex. : gel hydroalcoolique), un masque ou tout autre matériel de protection?

Non. La Direction de la santé publique a déclaré que c'était facultatif pour les enfants dans le cadre des camps de jour. Si vous désirez que votre enfant porte un masque, veuillez lui en fournir un pour son séjour au camp.

Est-ce que les animateurs doivent porter un masque ?

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les animateurs. Toutefois, des masques sont mis à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient en porter un et nous nous assurons de mettre en place tous les moyens nécessaires pour éviter la contamination. Le port du masque sera tout de même obligatoire pour un animateur qui devra prodiguer les premiers soins à un enfant ou dans un contexte où la distanciation physique serait impossible.

Si mon enfant souffre d'irritation de la peau ou de réactions allergiques ou inflammatoires lorsqu'il se lave les mains avec du désinfectant, comme du Purell, est-il assuré d'avoir d'autres alternatives ?

Oui. Nous privilégions le lavage de mains avec de l'eau et du savon pour éviter les irritations.

Y a-t-il encore des rassemblements le matin ?

Chaque groupe a la possibilité de faire des petits rassemblements dans son local. Ainsi, les enfants peuvent avoir un moment pour chanter et danser. Nous sommes aussi ouverts à la possibilité de faire des rassemblements extérieurs avec plusieurs groupes si la distanciation sociale est possible et respectée. Un horaire pourrait alors être préétabli, à la discrétion du responsable de chacun des camps.

Est-ce que mon enfant jouera à l'extérieur, malgré la situation actuelle ?

Oui. D'ailleurs, nous privilégions les activités extérieures dans la mesure du possible.

Est-ce que mon enfant fera des activités sportives, malgré la situation actuelle ?

Certainement. Des activités variées seront proposées afin de faire vivre aux enfants une expérience amusante, positive et sécuritaire.

Les modules de jeux dans les parcs sont-ils accessibles ?

Oui. Si le camp de votre enfant a un accès à des modules, ceux-ci sont maintenant accessibles !

Lors de journées très chaudes, est-ce que mon enfant a accès à un point d'eau : piscine ou jeux d'eau ?

Pour les camps ayant accès à des jeux d'eau, ceux-ci sont désormais accessibles. Nous sommes présentement en attente pour les piscines. Si le camp de votre enfant a accès à une piscine, soyez assuré que nous vous reviendrons avec les informations dès que nous en saurons davantage. Pour les camps n'ayant pas accès à des jeux d'eau ou une piscine, nous proposons des activités rafraîchissantes durant l'été.

Mon enfant a un frère ou une sœur dans un autre groupe d'âge, est-il possible qu'ils mangent ensemble lors du dîner ?

Non. Malheureusement, nous limitons les déplacements d'un groupe à l'autre. Chaque enfant doit rester avec son groupe respectif du début à la fin de la journée.

Mon enfant aura 9 ans le 22 juillet. Il est présentement inscrit dans le groupe des 7-8 ans. Sera-t-il possible qu'il change de groupe à partir du 22 juillet ?

Non. Malheureusement, les règles dictées par la Direction de la santé publique sont très strictes cette année. Chaque enfant doit être placé dans le groupe d'âge auquel il appartient en date du 29 juin 2020 (première journée des camps de jour). Chaque enfant devra rester dans le même groupe durant toute la période estivale.

Advenant le cas où certains enfants ne respectent pas le nouveau code de vie mis en place faisant état des règles d'hygiène et/ou de distanciation, qu'allez-vous faire ?

Des mesures disciplinaires très strictes sont mises en place. Ce sera tolérance zéro pour les comportements qui peuvent mettre la santé ou la sécurité des autres en danger.

Est-ce que mon enfant a le droit d'apporter un jeu ou un objet de la maison, considérant que celui-ci le réconforte ?

Non. Les seuls objets pouvant être apportés de la maison sont des souliers de course fermés ou des sandales, des souliers d'eau (au besoin), un maillot de bain, une serviette de plage, une casquette ou un chapeau, de la crème solaire, une bouteille d'eau, des vêtements de rechange (au besoin), un lunch froid et deux collations santé. Veuillez s'il vous plaît identifier les objets de votre enfant.

Qu'arrive-t-il si mon enfant oublie sa crème solaire à la maison ?

Le parent est contacté dans les plus brefs délais. Il est impératif que l'enfant apporte sa propre crème solaire dès le lendemain. Des oublis fréquents ne seront pas tolérés. D'ailleurs, il est obligatoire que l'enfant soit crémé avant son arrivée au camp le matin. De plus, nous vous conseillons d'acheter de la crème solaire en aérosol puisqu'elle est plus facile d'application pour les enfants et parce qu'en cas de difficulté, l'animateur pourrait aider à son application sans contact direct. En raison de la distanciation sociale, les enfants ne pourront pas se crémé entre eux. Les animateurs ainsi que les responsables auront la responsabilité de superviser les enfants le plus possible pour éviter les coups de soleil.

Comment gérez-vous les objets perdus cet été ?

Chaque groupe a une table assignée dans son local pour les objets perdus. Comme aucun parent ne peut entrer dans le camp, vous devez décrire l'objet en question à un membre du personnel afin que l'on puisse valider si nous l'avons ou non. Assurez-vous, lors de la dernière semaine, d'avoir récupéré tous les objets perdus de votre enfant puisqu'aucun objet ne sera conservé à la fin de l'été.

Est-ce que mon enfant est en sécurité ?

Certainement ! Les mesures préventives et les mesures d'hygiène dictées par la Direction de la santé publique sont mises en place et respectées en tout temps. Nos animateurs ont reçu une formation adaptée de plusieurs heures afin de réagir adéquatement dans diverses situations en temps de pandémie.

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec nous au 450-678-6290.